

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/04/2012 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

### 1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	9.1905	9.4320
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	9.4770	9.7260
2/3. Fendage	9.5860	9.8380
4. Brossage à la main	9.5860	9.8380
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.5860	9.8380
6a. Brossage à la carde mécanique	8.7720	9.0025
7. Mouillage des peaux brutes	9.4770	9.7260
8. Dégalage à la main	9.5860	9.8380
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.7075	9.9630
10. Dégalage à la machine	9.6250	9.8780
11. Cardage	9.7075	9.9630
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.7075	9.9630
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.5860	9.8380
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.5860	9.8380

16. Ebarbage	8.7620	8.9925
17. Ejarrage à la machine	8.7620	8.9925
18/19. Ejarrage à la machine	9.7075	9.9630
20. Secrétage	10.4375	10.7120
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.9140	10.1745
22. Secrétage à la machine	10.4375	10.7120
23. Mouillage des peaux secrétées	9.4780	9.7275
24. Brossage des peaux secrétées	8.7620	8.9925
25. Coupage	8.9880	9.2245
26. Chiquettage	8.6755	8.9035
27. Epluchage	8.6755	8.9035
28. Montage	8.7620	8.9925
29. Paquetage	8.9880	9.2245
30. Triage	8.6755	8.9035
31. Soufflage	8.6755	8.9035
32. Affûtage pour moins de 6 machines	10.1535	10.4205
33. Affûtage pour 6 machines et plus	10.4240	10.6980
34. Contremaître	9.9025	10.1630